

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00681

Numéro SIREN : 829 754 092

Nom ou dénomination : HOLDING GIOFFRE

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 10898

DEPOT N° 10898

Désignation de l'entreprise		SASU HOLDING GIOFFRE		DU 12 OCT. 2023		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		route de Paris 63200 RIOM					
Numéro SIRET*		8 2 9 7 5 4 0 9 2 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*		12	
						Exercice N clos le 31/03/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	{ Fonds commercial* Autres*	010		012		
	incorporelles		014	2 762	016	2 762	
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	521 645	042		521 645	
	Total I (5)	044	524 408	048	2 762	521 645	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070		
			072	144 353	074		144 353
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	12 205	086		12 205
		Charges constatées d'avance *	092		094		
		Total II	096	156 559	098		156 559
		Total général (I + II)	110	680 967	112	2 762	678 204
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			10 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			1 000	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131			428 862	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			83 403	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
		Total I	142			523 266	
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			70 651	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			765	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169	23 290		83 522	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III	176			154 938		
	Total général (I + II + III)	180			678 204		
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	32 500	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU HOLDING GIOFFRE

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/03/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
		et livraisons	215	214	
	Production vendue	biens			
		services*	217	218	103 333
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)	intracommunautaires		222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	1 455
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	104 788
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3 208
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	486
	Rémunérations du personnel*			250	77 307
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	32 602
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*			254	70
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	165
	Total des charges d'exploitation (II)			264	113 840
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(9 051)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	94 352
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	1 896
	Charges exceptionnelles { dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies) de 5% des constructions nouvelles (art 39 quinquies I) 347 } { 348 } (VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	83 403
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	83 403	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpies-cis d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	4 500	
Dédutions	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU (44. octies A) 987		342	
Dont divers	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies) 993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		350	90 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649			
		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354 2 096
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372 2 096

63200 RIOM

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

63200 RIOM

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

Si la case est cochée, le montant de la colonne A sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale. Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	2 762	412		414		416	2 762				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	521 645	482		484		486	521 645				
TOTAL		490	524 408	492		494		496	524 408				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	2 691	502	70	504		506	2 762				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	2 691	572	70	574		576	2 762				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IR, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insaisissable, joindre un état sur le même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mis en équivalence :

augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values :

valeur comptable

prix de vente

CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
INCorp.	Fonds commercial TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	2 762			2 762
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				
	Matériel de transport *				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers *				
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III				
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	520 000			520 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	1 645			1 645
TOTAL IV		521 645			521 645
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		524 408			524 408

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		2 691			2 691
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles					
TOTAL GÉNÉRAL		2 691			2 691

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU HOLDING GIOFFRE

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total réponsé ligne 322 du tableau 2033-B		780

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	2 096
Total des déficits restant à reporter	870	2 096

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	20 667
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	444
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHANGEMENT DE METHODE

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Provisions réglementées				
Provisions pour investissement				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
sur				
immobilisations				
- incorporelles				
- corporelles				
- titres mis en équivalence				
- titres de participation				
- autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU HOLDING GIOFFRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 678 205 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 83 404 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/06/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le compte courant de la filiale est rémunéré à compter de cet exercice. Le taux d'intérêt retenu est le taux de référence servant au calcul du plafonnement des intérêts déductibles en application des dispositions de l'article 39 du CGI.

Le montant des intérêts comptabilisés au titre de cet exercice est de 4 352.59 €.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 762			2 762
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	521 646			521 646
Total	524 408			524 408
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 692	71		2 762
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	2 692	71		2 762
ACTIF NET				521 646

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		100,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU GARAGE DE PARIS 63200 RIOM	7 650	554 583	100,00	149 278
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	520 000	520 000			90 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 145 999 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 646		1 646
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	144 354	144 354	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	145 999	144 354	1 646
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Notes sur le bilan**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 154 939 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	69 821	37 321	32 500	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	830	830		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	765	765		
Dettes fiscales et sociales	60 232	60 232		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	23 290	23 290		
Produits constatés d'avance				
Total	154 939	122 438	32 500	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	102 427			
(**) Dont envers les associés	23 290			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 23 290 euros.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



HOLDING GIOFFRE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : route de Paris, 63200 RIOM
829754092 RCS CLERMONT FERRAND

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 12 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mars 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 83 403,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

83 403,93 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 512 266,04 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

